

CONCOURS DE SCENARIO - SÉRIE COURTE

5x2 minutes

1 - OBJET DU CONCOURS

La Cinémathèque de Grenoble, soutenue par le Département de l'Isère, et le Grec¹ organisent pour la septième année consécutive un concours de scénario de série courte « 5x2 » dans le cadre du Festival du Film court en Plein air de Grenoble.

Le concours s'adresse aux projets de série courte de 5 épisodes de 2 minutes réalisés par un même auteur dans un même lieu. Il est parrainé par Christophe Loizillon², réalisateur.

Le film du lauréat est produit par le Grec avec une bourse du Département de l'Isère, un préachat de France Télévisions et un apport des industries techniques. Il peut éventuellement bénéficier de l'aide de la Sacem pour la création d'une musique originale. Le premier lauréat, ainsi que les deuxième et troisième lauréats bénéficient d'un atelier de mise en scène et de direction d'acteur à la Cinémathèque de Grenoble.

Le film du lauréat sera diffusé :

- pendant le Festival du Film court en Plein air de Grenoble en 2021 : un épisode par jour en avant-séance d'un des programmes et la série intégrale lors de la soirée de clôture du festival ;
- sur France 2 dans l'émission *Histoires courtes* ;
- en ligne sur la page Facebook d'*Histoires courtes* / France 2, et les sites Internet de la Cinémathèque de Grenoble et du Grec : un épisode par jour pendant les 5 jours du festival.

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les projets de série proposés doivent :

- être un premier ou deuxième film court (hors films d'école ou films autoproduits).
Les candidats ayant déjà réalisé un long métrage même autoproduit ne sont pas

¹ Le Grec (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) produit une vingtaine de premiers films courts par an, avec le soutien du CNC. 14 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris / www.grec-info.com

² Réalisateur de courts métrages depuis 1980, **Christophe Loizillon** est aussi scénariste, acteur et producteur. Son premier long métrage, *Le Silence de Rak* est sorti en 1996. Depuis *Les mains* en 1996, comme dans ses moyens métrages, *Petit matin* (2013), *3 visages* (2016), *Debout(s)* (2017), *Les sexes* (2017) ses films sont fondés sur un dispositif de plans-séquences liés entre eux par un motif commun. / loizillon.wordpress.com

- admis ;
- constituer une série courte de 5 épisodes de 2 minutes qui soient liées d'une façon ou d'une autre (esthétique, dramaturgique, formelle...) ; Fiction, documentaire, animation sont admis.
- être tournés en vidéo HD ;
- être tournés dans un même lieu, la durée du tournage ne devant pas dépasser 5 jours ;
- être tournés dans le Département de l'Isère ;
- être ni produits ni coproduits par une société de production ;
- ne pas avoir été déposés au CNC en même temps qu'à la Cinémathèque de Grenoble ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un début de réalisation avant que l'avis du jury n'ait été émis.

Par ailleurs, il ne sera admis qu'un seul projet par auteur et un projet déjà refusé ne pourra en aucun cas être représenté.

3 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- un scénario
- un synopsis
- une note d'intention
- un/des CV de l'auteur / des auteurs
- des liens de visionnage d'éventuelles réalisations précédentes
- la fiche d'inscription remplie et signée (page 5 du règlement)

Si le projet contient une musique originale :

- une note d'intention du projet musical rédigée par l'auteur et /ou le compositeur
- un CV du compositeur si la collaboration avec un compositeur est déjà établie

Le dossier complet est à envoyer par mail (en 1 seul fichier au format PDF de 2 Mo maximum, nom du fichier : titreduscenario_nom-prenom.pdf) à 5x2@cinemathequedegrenoble.fr au plus tard **le vendredi 24 avril 2020 à minuit.**

La Cinémathèque de Grenoble disposera du droit de diffuser les scénarios aux membres du Jury et conservera les fichiers numériques dans ses archives. Il appartient donc aux auteurs de protéger leur œuvre auprès des sociétés d'auteurs conformément à la législation en vigueur. La Cinémathèque de Grenoble ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des droits de l'œuvre.

4 - JURY

La Cinémathèque de Grenoble et le Grec sont libres d'organiser le jury de ce concours, qui délibérera à huis clos. Il sera composé, entre autres, de Christophe Taudière, responsable du pôle court métrage de France Télévisions, de Christophe Loizillon, réalisateur et parrain du concours, de deux personnalités du cinéma (journaliste, réalisateur, producteur...) et d'Anne Luthaud, déléguée générale du Grec.

Les organisateurs du concours effectueront une présélection d'une quinzaine de projets dont les auteurs seront informés **mi-juin 2020**.

Le jury se réunira **le jeudi 2 juillet** à Grenoble afin de sélectionner les auteurs qu'il souhaite auditionner. La confirmation de l'audition sera donnée aux auteurs concernés le jour-même après la délibération. Les auteurs sélectionnés pour l'audition doivent se rendre disponibles pour rencontrer le jury **le samedi 4 juillet à Grenoble**.

Suite aux auditions, le jury choisira les trois projets lauréats qui seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du Festival du Film court en Plein air de Grenoble, **le samedi 4 juillet 2020**.

Les décisions du jury sont souveraines.

5 - LES PRIX

Le premier prix consiste en une bourse d'aide à la réalisation de la série produite par le Grec avec un préachat de France Télévisions, une bourse du Département de l'Isère (5000 €), un accompagnement technique et des dotations des industries techniques du Pôle Pixel pour un montant global de 8000 € : Transpalux Lyon (location de lumière et machinerie), Panavision Lyon (location de matériel de prise de vue) et de Pilon Cinéma (salle de mixage).

- Le premier prix bénéficie également d'un atelier de mise en scène et de direction d'acteur doté par le Département de l'Isère et organisé par le Grec et la Cinémathèque de Grenoble.

- **Les deuxième et troisième prix** bénéficient du même atelier.

L'atelier de mise en scène et direction d'acteur se déroulera du 28 septembre au 2 octobre 2020 à la Cinémathèque de Grenoble.

6 – MODALITÉS DE PRODUCTION

- Un contrat est établi entre le(s) réalisateur(s) et le Grec qui garantit le respect des délais de production et la bonne finalisation du film. Le contrat garantit également les droits d'auteurs.

Calendrier de production :

- date limite de la signature du contrat de réalisation : 29 janvier 2021
- tournage du film : février 2021
- date limite de remise du film terminé : 1^{er} juin 2021 (pour une diffusion du film lors du festival en 2021)

En cas de non respect des modalités du concours, le Grec et la Cinémathèque de Grenoble se réservent le droit d'affecter la bourse au deuxième projet retenu par le jury.

L'auteur et le Grec s'engagent à informer régulièrement la Cinémathèque de Grenoble de l'avancement du projet, puis des opérations de diffusion de l'œuvre.

Diffusion :

Un DCP sera déposé dans les collections de la Cinémathèque de Grenoble qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive.

Un DCP sera également déposé au Grec, qui assurera, conjointement avec le réalisateur, la diffusion du film dans les réseaux habituels (festivals, Agence du court métrage, salles partenaires, etc.).

La Cinémathèque de Grenoble, en accord avec le Département de l'Isère, et le Grec se réservent le droit de modifier les modalités du concours si les circonstances l'exigent.

CONCOURS DE SCENARIO - SÉRIE COURTE

5x2 minutes

Fiche d'inscription

Dossier complet à envoyer par mail à 5x2@cinemathequedegrenoble.fr
au plus tard le 24 avril 2020 à minuit

Nom du fichier : `titreduscenario_nom-prenom.pdf`

TITRE DE LA SÉRIE

GENRE

Fiction Documentaire Animation Expérimental

AUTEUR

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mail :

Date et lieu de naissance :

Je soussigné(e) m'engage à respecter le règlement du concours et à tourner la série de 5x2 minutes dans le Département de l'Isère.

Joindre obligatoirement un RIB

Si le scénario a plusieurs auteurs, chaque auteur doit remplir une fiche.

*Date et signature de l'auteur précédée de la mention
"lu et approuvé, bon pour accord"*

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement, vous certifiez avoir protégé votre œuvre et l'exactitude des renseignements du dossier